

Instructions pour le n° de catalogue 078 WatR™ Supply Source Water Microbe

Révision 090119

Description:

- Cet étalon consiste en un flacon de verre contenant un comprimé de gélatine et un sachet de dessiccant.
 Les bactéries sont contenues dans le comprimé de gélatine. Un liquide hydratant stérile de 100 mL est également fourni.
- Le flacon de verre contenant les bactéries doit être conservé à 4 ± 2 °C.
- Le liquide hydratant peut être conservé à température ambiante.
- Ce produit est destiné à être utilisé comme contrôle qualité de l'ensemble du processus analytique pour les analytes et la matrice inclus dans l'étalon.
- ERA suggère d'utiliser une taille minimale d'échantillon d'au moins 50 mL lors de l'aliquotage de ce produit avant analyse. L'utilisation d'une taille d'échantillon plus petite peut invalider la valeur attribuée et/ou l'incertitude indiquée sur le certificat d'analyse.
- Les valeurs certifiées ne s'appliquent à l'échantillon dilué que si les instructions de dilution indiquées ont été suivies.

Conseils utiles:

- ERA recommande de suivre les lignes directrices relatives au contrôle de la qualité décrites dans le document *Standard Methods for the Examination of Water and Wastewater* (Méthodes standard pour l'examen de l'eau et des eaux usées), section 9020B, pour déterminer l'acceptabilité du milieu avant analyse.
- « L'EPA recommande vivement aux laboratoires d'évaluer les taux de faux positifs et de faux négatifs pour les méthodes utilisées pour suivre les coliformes totaux... ainsi, si la méthode choisie présente un taux de faux positifs ou de faux négatifs inacceptable, une autre méthode peut être utilisée. » adapté de 40 CFR141.21 f.3.12
- Lors du choix de la taille des échantillons à analyser, rappelez-vous que la plage de fabrication de ce produit est comprise entre 20 et 200 CFU/100 mL (indice MPN/100 mL).
- Lors de l'exécution d'une filtration sur membrane, le choix de la taille de l'échantillon sera régi par la densité bactérienne attendue. La densité attendue est indiquée ci-dessus. Compte tenu de cette plage, sélectionnez les portions d'échantillon les plus susceptibles de produire une filtration sur membrane dans la plage de comptage idéale. Nous recommandons que le volume total des portions sélectionnées soit égal au volume total d'échantillon fourni. Si les portions sélectionnées ne donnent pas un comptage idéal, rapportez les résultats comme indiqué par la méthode standard 9222B, section 6.
- Une fois hydraté, cet étalon contient des micro-organismes viables et ne doit être utilisé que par des personnes ayant une formation en bactériologie.
- Désinfectez correctement tout déversement et stérilisez les récipients usagés à l'autoclave avant élimination.
- Cet étalon contient des micro-organismes viables et doit être analysé **immédiatement** après avoir été hydraté.

Instructions:

- 1. Sortez le flacon du réfrigérateur et laissez-le revenir à température ambiante.
- 2. Ouvrez précautionneusement le liquide hydratant conservé à température ambiante.
- 3. Ouvrez le flacon d'échantillon de bactéries et transférez de manière aseptique le comprimé de gélatine dans le liquide hydratant.
- 4. Éliminez correctement le flacon de verre vide et le sachet de dessiccant.
- 5. Refermez le flacon qui contient maintenant l'échantillon de bactéries.
- 6. En maintenant le flacon bien fermé, secouez l'échantillon pendant quelques secondes. Observez l'échantillon pour vérifier que le comprimé de gélatine est dissous. Si le comprimé n'est pas complètement dissous, secouez-le pendant quelques secondes supplémentaires.
- 7. Analysez l'échantillon inoculé en suivant vos procédures habituelles.

Sécurité:

- Les produits ERA peuvent être dangereux et sont destinés à être utilisés par du personnel de laboratoire qualifié et formé à la bonne manipulation de ces substances. L'acquéreur et/ou l'utilisateur sont seuls responsables de l'utilisation en toute sécurité de ces produits. Les Fiches de Données de Sécurité (FDS) de tous les produits ERA sont disponibles sur notre site Internet www.eragc.com.
- <u>Les étalons microbiologiques ERA contiennent des micro-organismes vivants</u> et ne doivent être utilisés que par des personnes ayant une formation en bactériologie.
- Désinfectez correctement tout déversement et stérilisez les récipients usagés à l'autoclave avant élimination.

LICENCE ÉTIQUETTE À USAGE LIMITÉ VEUILLEZ LIRE LE CONTRAT SUIVANT.

LA PRÉSENTE LICENCE ÉTIQUETTE À USAGE LIMITÉ (« LEUL ») EST CONCLUE ENTRE ENVIRONMENTAL RESOURCE ASSOCIATES, INC. (« ERA »), ET VOUS (« UTILISATEUR FINAL »). LA PRÉSENTE LEUL RÉGIT LES MODALITÉS SELON LESQUELLES L'UTILISATEUR FINAL PEUT ACHETER OU OBTENIR DE TOUTE AUTRE FAÇON DES PRODUITS (« PRODUITS ») D'ERA EN VERTU DE LA PRÉSENTE LEUL. LES PRODUITS COMPRENNENT CERTAINS MATÉRIAUX APPARTENANT À UN TIERS (« CONCÉDANT ») QUI A ACCORDÉ UNE LICENCE À ERA AUX FINS DE CETTE LEUL. ERA N'ACCORDE AUX UTILISATEURS FINAUX LE DROIT D'AQUÉRIR ET D'UTILISER LES PRODUITS QUE SI L'UTILISATEUR FINAL ACCEPTE TOUTES LES TERMES DE LA PRÉSENTE LEUL.

SI VOUS AGISSEZ AU NOM D'UNE SOCIÉTÉ OU DE TOUTE AUTRE ENTITÉ, VOUS DÉCLAREZ ALORS QUE VOUS AVEZ LE POUVOIR VOUS ENGAGER DANS LA PRÉSENTE LEUL AU NOM DE CETTE SOCIÉTÉ OU DE CETTE ENTITÉ. DANS CE CAS, « VOUS » DÉSIGNE VOTRE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ. EN ACCÉDANT AUX PRODUITS ET EN LES UTILISANT, L'UTILISATEUR FINAL RECONNAÎT QUE L'UTILISATEUR FINAL A LU LA PRÉSENTE LEUL, LA COMPREND ET ACCEPTE D'ÊTRE LIÉ PAR ELLE. SI L'UTILISATEUR FINAL N'ACCEPTE PAS AU MOINS L'UN DES TERMES DE LA PRÉSENTE LEUL, L'UTILISATEUR FINAL NE DOIT PAS UTILISER LES PRODUITS.

- 1. DOMAINE D'UTILISATION. Vous ne pouvez utiliser les Produits qui vous sont fournis que dans le but de réaliser une procédure d'essai d'aptitude dans votre laboratoire. Les Produits ne doivent pas être employés chez l'humain. L'Utilisateur final accepte que les Produits désignés comme étant de niveau de sécurité biologique 2 ou 3 constituent des agents pathogènes connus et que d'autres Produits ne le sont pas et peuvent être pathogènes dans certaines conditions. L'Utilisateur final assume tous les risques et responsabilités liés à la réception, à la manipulation, au stockage, à l'élimination, au transfert et à l'utilisation des Produits, y compris, sans s'y limiter, la prise de toutes les précautions de sécurité et de manipulation appropriées pour limiter les risques pour la santé ou l'environnement. L'Utilisateur final accepte que toute activité entreprise avec les Produits soit effectuée conformément à toutes les recommandations, lois et réglementations en vigueur.
- 2. RESTRICTIONS. L'Utilisateur final ne peut pas utiliser, copier, modifier ou transférer les Produits à des tiers, en tout ou en partie, sauf disposition expresse de la présente LEUL. Les Produits incluent des secrets commerciaux et la propriété intellectuelle d'ERA et du Concédant, et l'Utilisateur final ne peut pas procéder à une ingénierie inverse, répliquer, modifier ou falsifier les Produits, ni autoriser un tiers à effectuer l'une des opérations précédentes. Les droits accordés ci-après à l'Utilisateur final sont personnels à l'Utilisateur final, et toute tentative de la part de l'Utilisateur final de transférer l'un quelconque des droits, devoirs ou obligations ci-après est nulle et met fin à la présente LEUL. Un Utilisateur final ne peut en aucun cas proposer à la location, louer, prêter, revendre dans un but lucratif ou distribuer les Produits ou une partie de ceux-ci.
- 3. PROPRIÉTÉ. Les Produits sont la propriété d'ERA. Les Produits ne sont fournis à l'Utilisateur final pour utilisation que selon les termes de la présente LEUL, et ERA et le Concédant se réservent tous les droits qui ne sont pas expressément accordés à l'Utilisateur final.
- 4. RÉSILIATION. La présente LEUL sera immédiatement résiliée sans préavis pour l'Utilisateur final si l'Utilisateur final ne respecte pas l'un des termes de la présente LEUL, ou si l'Utilisateur final ne paie pas à ERA les sommes dues par l'Utilisateur final. En outre, en cas de résiliation ou d'expiration de tout accord entre ERA et le Concédant sur la totalité ou une partie des Produits, le droit de l'Utilisateur final à accéder aux Produits et de les utiliser peut également être résilié ou expirer.
- 5. AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ DE GARANTIE. LES PRODUITS SONT COUVERTS PAR LA GARANTIE STANDARD APPLICABLE D'ERA, DONT UNE COPIE EST FOURNIE AVEC LES PRODUITS OU SUR DEMANDE. AUCUNE AUTRE GARANTIE N'EST FOURNIE PAR ERA OU LE CONCÉDANT DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE TYPICITÉ, DE SÉCURITÉ, D'EXACTITUDE ET DE NON-CONTREFAÇON. LES RECOURS DE L'UTILISATEUR FINAL AU TITRE DE LA GARANTIE D'ERA SONT LIMITÉS À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DU PRODUIT QUI N'EST PAS CONFORME À LA GARANTIE STANDARD APPLICABLE D'ERA À LA CONDITION QU'UNE TELLE ABSENCE DE CONFORMITÉ SOIT SIGNALÉE À ERA DANS LES CINQ JOURS OUVRABLES SUIVANT LA RÉCEPTION DU PRODUIT PAR L'UTILISATEUR FINAL.
- 6. CONFORMITÉ À LA LOI. L'UTILISATEUR FINAL EST SEUL RESPONSABLE DE LA CONFORMITÉ À TOUS LES STATUTS, ORDONNANCES ET RÈGLEMENTS ÉTRANGERS ET NATIONAUX, FÉDÉRAUX ET LOCAUX EN VIGUEUR.
- 7. DROIT À L'EXPORTATION. Les Produits sont soumis aux lois des États-Unis sur le contrôle des exportations et peuvent être soumis à des réglementations d'exportation ou d'importation dans d'autres pays. L'Utilisateur final ne doit en aucun cas exporter les Produits. Dans tous les cas, l'Utilisateur final indemnisera et dégagera ERA, ses sociétés affiliées et le Concédant de toute réclamation, perte, responsabilité, indemnités, amendes, pénalités, coûts et dépenses (y compris les honoraires d'avocat) résultant de, ou liés à, tout manquement de la part de l'Utilisateur final aux obligations de l'Utilisateur final en vertu de la présente section.
- 8. ASSURANCE DE QUALIFICATION DU LABORATOIRE. Les micro-organismes et leur croissance ultérieure sur les milieux de culture dérivant des Produits sont considérés comme présentant un risque biologique. Les agences gouvernementales réglementent l'élimination de ces substances. En signant la présente LEUL, l'Utilisateur final confirme que les procédures de son laboratoire sont conformes vis-à-vis de la manipulation et de l'élimination de ces substances présentant un risque biologique, et que le personnel du laboratoire de l'Utilisateur final est qualifié et correctement formé pour recevoir, traiter et stocker les micro-organismes lyophilisés. L'Utilisateur final reconnaît que les micro-organismes lyophilisés sont réservés à une utilisation in vitro et doivent être utilisés conformément à l'usage auquel ils sont destinés.
- 9. INDEMNISATION. L'Utilisateur final accepte par les présentes d'indemniser, de défendre et de dégager ERA, ses sociétés affiliées et le Concédant de toute responsabilité contre toute réclamation, perte, dépense et indemnité provenant d'un tiers (y compris des honoraires d'avocat raisonnables) résultant de ou liées à l'utilisation, à la réception, à la manipulation, au stockage, au transfert, à l'élimination et à toute autre activité liée aux Produits. Toute résolution de réclamation faisant l'objet de la présente convention d'indemnisation sera soumise au consentement écrit d'ERA.

- 10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. EN AUCUN CAS ERA OU LE CONCÉDANT NE SERONT TENUS POUR RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, PUNITIF, EXEMPLAIRE OU CONSÉCUTIF DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT EN LIEN AVEC LA PRÉSENTE LEUL OU LES PRODUITS OU EN RÉSULTANT (QUE CE SOIT EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTUEUSE, DE NÉGLIGENCE OU OBJECTIVE, STATUTAIRE OU AUTRE) MÊME SI ERA OU LE CONCÉDANT ONT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ CUMULATIVE D'ERA ET DU CONCÉDANT NE SAURAIT DÉPASSER LES FRAIS PAYÉS PAR L'UTILISATEUR FINAL AU TITRE DE LA PRÉSENTE LEUL PENDANT LA PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS
- 11. PRÉCÉDANT LA DATE DE L'ÉVÉNEMENT AYANT DONNÉ LIEU À LA RÉCLAMATION. L'Utilisateur final accepte que les limitations de responsabilité énoncées dans la présente LEUL s'appliquent même si un recours limité prévu aux présentes ne répond pas à son objectif essentiel.
- 12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. ERA et le Concédant conserveront la propriété de leurs droits, titres et intérêts respectifs sur les Produits. Les Produits sont soumis aux restrictions indiquées dans la section « Domaine d'utilisation » ci-dessus. L'Utilisateur final reconnaît expressément qu'ERA conserve tous les droits, titres et intérêts sur les marques déposées ou détenues par ERA, le nom commercial ERA et les marques du catalogue ERA. L'Utilisateur final s'engage expressément à ne pas utiliser les marques d'ERA, les noms commerciaux d'ERA, les marques du catalogue d'ERA, de quelque façon que ce soit sans l'accord écrit préalable d'ERA.
- 13. DROIT APPLICABLE. La présente LEUL doit à toutes fins être régie et interprétée conformément aux lois de l'État du Colorado.
- 14. RENONCIATION AUX DROITS. Aucun manquement à l'application des termes de la présente LEUL ne saurait constituer une renonciation à ces conditions à l'avenir.
- 15. CESSION. Ni la présente LEUL ni aucun des droits ou obligations de l'Utilisateur final en vertu des présentes ne peuvent être cédés par l'Utilisateur final en tout ou en partie sans l'approbation écrite préalable d'ERA. Toute autre tentative de cession sera nulle et non avenue.
- 16. DIVISABILITÉ. Si une quelconque partie de la présente LEUL est, pour une raison quelconque, jugée invalide, illégale ou inexécutable, la validité, la légalité et le caractère exécutoire des dispositions restantes de la présente LEUL ne seront pas affectés.
- 17. ACCORD COMPLET. La présente LEUL est la déclaration complète et exclusive de l'accord entre ERA et l'Utilisateur final, et remplace toute proposition ou accord préalable, oral ou écrit, et toute autre communication entre les parties en rapport avec l'objet de la présente LEUL. Aucune renonciation, altération ou modification de la présente LEUL ne sera valide à moins d'être faite par écrit et signée par ERA.